

Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Ordre du jour n°FJ

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2016

DELIBERATION N°16/125

Avenant n°1 à la convention Opérationnelle entre la commune de Lorette la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et l'EPORA Site Adèle Bourdon, Mavilor Proplan

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- > VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- > VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- > VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- ➤ VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°B09-022 du Bureau du 27 mai 2009 et signée le 6 novembre 2009, entre la commune de Lorette, la Communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Lorette, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relatif au site Adèle Bourbon, Mavilor Proplan, et en modifiant les dispositions financières.

✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Géhéral

ก 6 JUIN 2016 Le Président du Conseil d'Administration

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

et du dépertement du Rhône

par délégation, Le Sacréto e général pour les all es réhionales

Guy LÉVI

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié RCS Saint-Étienne B 422 097 683 APE 8413Z – SIRET 422 097 683 00037 TVA Intracommunautaire FR62422097683 2, avenue Grüner – CS 32 902 42 029 Saint-Étienne – Cedex 1 T. 04 77 47 47 50 – F. 04 77 47 47 98 – www.epora.fr Georges ZIEG